

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

❧❧❧

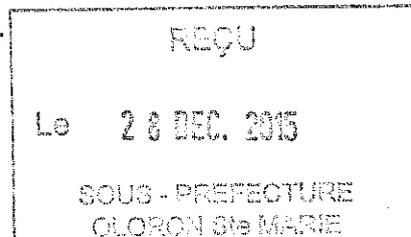
**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,  
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧



**27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

**1) CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES :**

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : SERVICE ASSAINISSEMENT**

Il convient de créer un emploi temporaire à temps complet sous Contrat Unique d'Insertion secteur non marchand (CAE), afin de faire face à des tâches nouvelles ou occasionnelles à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 340 indice majoré 321).

## **DIRECTION VIE DE LA CITE : SERVICE EDUCATION**

Il convient de créer un emploi temporaire rendu nécessaire suite aux changements de rythmes scolaires et à la mise en place du PEDT (poste de référent dans les écoles de Légugnon – Labarraque et Jacques Prévert) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 340 indice majoré 321).

### **2) CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS:**

#### **DIRECTION VIE DE LA CITE – SERVICE CULTURE :**

Il convient de créer des emplois temporaires rendus nécessaires par l'animation hivernale de la Patinoire, et le surcroît d'activité lié à cette animation ponctuelle.

Les postes concernés seront rémunérés sur la base du traitement afférent au 1<sup>er</sup> échelon des emplois de base de la filière technique de la fonction publique territoriale (Brut : 9,61€ de l'heure taux au 01/01/2015 + 10% de congés payés)

- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet du 18 décembre 2015 au 3 janvier 2016.

### **3) CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS :**

#### **PERENISATION DE 3 EMPLOIS :**

Trois emplois créés sous contrat à durée déterminée s'avèrent indispensables au bon fonctionnement des services. En conséquence, leur pérennisation est proposée :

#### **Direction Vie de la Cité :Service Education (Ecoles LEGUGNON et LABARRAQUE) :**

Création de 2 postes d'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> CLASSE à temps non complet 28 heures hebdomadaires, pour le Service Education, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, aux fins de nettoyer et entretenir les locaux, accueillir les parents d'élèves et être en charge des animations pour les enfants. Les agents auront également en charge la surveillance des enfants pendant la pause méridienne à la cantine scolaire.

Ces postes seront rémunérés par référence au grade des adjoints techniques territoriaux (indice brut 340 – indice majoré 321).

Création d'un poste d'ATSEM à temps complet (Ecole SAINT-CRICQ)

En remplacement d'un agent titulaire de la FPT qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Ce poste sera rémunéré par référence au grade des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (indice brut 342 – indice majoré 323).

#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE FINANCES**

Création d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux fins de palier le remplacement de l'agent actuellement en poste qui fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2016. Une période de tuilage est donc nécessaire pour la bonne continuité du service.

Ce poste sera rémunéré par référence au grade des adjoints administratifs territoriaux. (indice brut 297 – indice majoré 309).

#### **4) CHANGEMENT DE DUREE DE SERVICE :**

Il convient d'opérer des modifications d'horaires de travail sur un poste de la Direction de la Vie de la Cité / Service Education :

1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2ème classe dont la durée de travail avait été fixée initialement à 33 heures, passe à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le rapport présenté,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux créations de postes.

Ainsi délibéré à OLLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



  
Hervé LUCBÉREILH



REÇU

Le 28 DEC. 2015

SOUS - PREFECTURE  
OLLORON Ste MARIE